

## REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

Convocation : 6 septembre 2011

Affichage : 15 septembre 2011

L'an deux mille onze, le douze septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le six septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

**Etaient présents** : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

**Absent excusé** : FEUILLIE Claude (pouvoir donné à Gilbert FLEURY)

**Secrétaire de séance** : ROINÉ Philippe

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 4 juillet 2011, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- PESQUEREL Jean-Christophe – Les Brûlins : Construction d'une maison.
- STEINMETZ Jérémie / NÉE Lucie – 59 Les Corbières : Construction d'une maison.
- LEFRAND Mickaël et Caroline – 63 Les Bertrands : Construction d'une maison.

**Permis d'Aménager** :

- SCI POSEIDON – Le Bourg : Lotissement de dix-huit parcelles.

**Déclarations préalables** :

- ERDF – Les Corbières : Mise en place d'un poste de transformation HTA/BT.
- LEROY Hervé – 78 Le Câble : Construction d'une buanderie.
- LE GUEN Serge – 1 Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.
- PISSIS Richard – 36 Les Bertrands : Division de parcelle pour construction d'une maison.
- SAMSON Maurice – 40 Gravelle de Haut : Implantation d'une éolienne.
- TROWSKI Anne – 43 Les Martins : Ravalement de façade.

**Les Corbières** :

- Certains propriétaires aux « Corbières 2 » ont coupé des arbres se trouvant sur leur terrain et longeant la chasse des « Corbières ». Bien que ces arbres leur appartiennent, ceux-ci doivent être maintenus, comme indiqué dans le règlement du lotissement. Un courrier leur sera envoyé afin de leur imposer de replanter avec les mêmes essences. Par ailleurs, un courrier sera également envoyé aux lots 15, 17 et 18, pour éviter que cet incident ne se reproduise.
- Les travaux de finition de la deuxième tranche ont commencé.
- Les sorties du lotissement sont dangereuses, car les véhicules qui en sortent pensent qu'il s'agit d'une priorité à droite. Or, toute sortie d'un terrain privé sans signalisation correspond à un « Cédez le Passage ». Un courrier sera envoyé au président du syndic afin de clarifier la situation : soit faire un rappel aux habitants des « Corbières », soit demander au lotisseur de réaliser une signalisation indiquant un « STOP » ou un « Cédez le Passage » pour les véhicules sortant du lotissement. Cette remarque sera valable pour les sorties sur la « Mare à Joncs » et sur le « Flaquet ».

Leroy Merlin : La décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial ayant été annulée suite à un recours formulé à son encontre, un dossier doit être à nouveau examiné durant l'automne. Les travaux ne pourront pas commencer tant que la C.N.A.C. n'aura pas donné un nouvel avis favorable.

### **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : APROBATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de modification du PLU tel que présenté par Monsieur le Maire. Ce dossier prend en compte les remarques effectuées par le commissaire-enquêteur.

### **AVENUE PASTEUR – ABATTAGE DES ARBRES**

Il sera procédé à l'abattage des arbres dès que possible, en fonction des disponibilités des employés municipaux. Un courrier sera envoyé à l'Office National des Forêts, Maître d'œuvre de ce projet, afin d'obtenir un plan et un chiffrage de ce projet afin de prévoir les travaux de plantation au Budget 2012.

### **BÂTIMENTS**

Groupe scolaire : Toutes les gouttières des bâtiments communaux ont été réparées par l'entreprise « Daniel Beaumont » de Breuville durant les vacances scolaires de cet été.

### **ÉCLAIRAGE DU STADE : CHOIX DU DEVIS**

A l'unanimité, l'assemblée décide de retenir le devis de l'entreprise ETDE pour un montant de 10819,02 € TTC et autorise le Maire à commander les travaux au plus vite.

### **MAIN COURANTE AU STADE : CHOIX DU DEVIS (N°58-2011, Sous-Pref le )**

A l'unanimité, l'assemblée décide de retenir le devis de LEQUERTIER SPORT pour un montant de 5441,33 € TTC et autorise le Maire à commander le matériel au plus vite, afin que les employés communaux installent cette main courante.

Lors de l'installation de cette main courante, les employés municipaux en profiteront pour boucher l'accès à la parcelle récemment acquise de par la route, et créer une brèche pour accéder au nouveau parking, plus large que l'existante.

Par ailleurs les travaux de remise en état du terrain ont été effectués cet été par ACTP, et les résultats sont très satisfaisants selon le club de football, qui remercie la municipalité.

### **PARKING MAIRIE**

Les travaux sont quasiment terminés, seules restent quelques finitions. La réception de travaux aura lieu le mardi 20 septembre 2011 avec le Maître d'œuvre et les entreprises.

Les délais ont été respectés, et les entreprises ont été efficaces.

Un souci a été constaté au niveau du ruissellement des eaux de pluie : celles-ci inondent la cour de la maison située en contrebas de la garderie. Ce souci a été vu avec l'entreprise, qui creusera en traversée de route afin de guider ces eaux de ruissellement vers le fossé situé de l'autre côté de la route, qui devra également être curé.

### **PARKING MAIRIE : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition d'avenant de maîtrise d'œuvre. Celui-ci a pour but de modifier l'entité du Maître d'œuvre. En effet la « SCP Pottier – De Boursetty » a été rachetée par le cabinet de géomètres « SELAS GEOMAT », et les futurs paiements devront être effectués à cette nouvelle entité. Aucune modification des montants.

### **PARKING MAIRIE : AVENANT AU LOT N°1**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition d'avenant au lot n°1 du marché de travaux. Cet avenant comprend des plus-values suite à des travaux imprévus, des moins-values suite à des travaux non-réalisés, et se monte à 12473,56 € HT. Le montant du lot n°1 serait désormais de 150199,50 € HT.

Par ailleurs, un avenant final sera proposé lors de la prochaine réunion de conseil pour régulariser l'ensemble des travaux effectués.

## **PROGRAMME VOIRIE 2011**

L'entreprise Mastellotto a terminé ses enrobés, et les mises à la cote ont également été effectués. Il reste encore quelques accotements à stabiliser et quelques finitions à apporter. Un rendez-vous est prévu le lundi 19 septembre à 17h15 avec le Maître d'œuvre et l'entreprise afin de faire un point sur le chantier.

## **RENTRÉE SCOLAIRE**

Ecole : La rentrée s'est très bien déroulée, avec un total de 116 enfants et une classe en moins. Mme Isabelle Caron a été nommée sur le poste des Grande Section et CP, et Mlle Aurélie Jaunet a été nommée remplaçante de Mme Aurélie Lemonnier pour les classes de Toute Petite, Petite et Moyenne Sections. Aucun changement n'est à constater dans les trois autres classes.

Cantine : 112 enfants y sont inscrits, ainsi que trois instituteurs et le quart de décharge de la directrice. A compter de cette année, les « Jardins de la Vieille Ecole » fournissent la cantine en légumes bio.

Transport scolaire : Le bus qui faisait jusqu'ici deux tours le matin en effectue désormais un seul. Cela implique qu'il n'y a plus de nécessité d'accueil des enfants entre 8h30 et 8h50. Les horaires des ATSEM ont été modifiés en ce sens.

## **RAPPORTS ANNUELS CCDD ET SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les rapports annuels de la Communauté de Communes de Douve et Divette concernant l'eau, l'assainissement et les Ordures Ménagères pour 2010 sont à disposition à la mairie, ainsi que le rapport annuel du Syndicat d'Électrification pour l'année 2009.

## **MAGASIN DE PROXIMITÉ**

L'assemblée, après en avoir débattu, décide qu'il est préférable de construire une case commerciale et de la louer plutôt que de vendre les terrains à un investisseur. Cela permettrait de choisir l'activité qui y sera exercée. La question restant en suspens est de savoir si le projet doit consister en une épicerie multiservice, ou en une boulangerie avec un coin « dépannage en épicerie ».

Une commission élargie est créée afin de réfléchir au projet. Elle se réunira fin octobre.

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

- L'apéritif champêtre est organisé le dimanche 18 septembre à partir de 11h30. Le montage de la tente est prévu le jeudi 15 à 18h.
- L'accueil de loisir du mercredi a commencé son activité le mercredi 7 septembre et compte actuellement dix inscriptions.
- Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Père Richard Lucas a quitté la paroisse et qu'il est remplacé par le Père Michel Herbert.
- Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de courriers des associations « Cœur Cancer » et « ADEVA » remerciant la municipalité pour la subvention octroyée.
- La prochaine réunion se tiendra le lundi 3 octobre 2011 à 20h30.

*Fin de la séance : 23h15*